



Bulletin d'information

Assemblée communale

Une Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le mercredi 30 juin 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique de l'école.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 8 février 2021, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2020 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 27'000.00 pour l'étude de la 2e phase de la réfection des dessertes agricoles, à couvrir par le fonds d'entretien des chemins ;
4. Divers.

Selon les recommandations du Délégué aux affaires communales, les Assemblées communales doivent se tenir dans le respect des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique. Les Autorités communales prendront toutes les mesures afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Information sur les points de l'ordre du jour

2. Présentation des comptes 2020

Les comptes 2020 de la Commune présentent un excédent de revenus de Fr. 183'367.53.

Comptes de résultats		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	92'080.40	13'593.35	98'910.00	14'300.00	90'241.91	13'632.55
	Excédent de charges		78'487.05		84'610.00		76'609.36
1	Ordre et sécurité publics - défense	16'183.55	20'630.40	18'560.00	14'700.00	21'644.90	14'246.00
	Excédent de revenus/charges	4'446.85			3'860.00		7'398.90
2	Formation	341'024.80	11'226.15	349'150.00	4'150.00	325'731.10	4'603.95
	Excédent de charges		329'798.65		345'000.00		321'127.15
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	21'688.10	14'450.00	26'050.00	1'500.00	6'082.85	0.00
	Excédent de charges		7'238.10		24'550.00		6'082.85
4	Santé	3'979.35	0.00	3'450.00	0.00	1'548.65	0.00
	Excédent de charges		3'979.35		3'450.00		1'548.65
5	Prévoyance sociale	200'292.75	1'687.00	197'150.00	2'000.00	183'985.00	1'690.00
	Excédent de charges		198'605.75		195'150.00		182'295.00
6	Trafic et télécommunications	115'276.35	72'723.85	111'760.00	85'000.00	246'993.90	46'799.10
	Excédent de charges		42'552.50		26'760.00		200'194.80
7	Protection de l'environnement – aménagement du territoire	176'477.19	190'573.90	171'570.00	197'700.00	204'315.15	198'318.45
	Excédent de revenus	14'096.71		26'130.00			5'996.70
8	Economie publique	1'770.20	18.00	2'400.00	0.00	1'476.00	0.00
	Excédent de revenus/charges		1'752.20		2'400.00		1'476.00
9	Finances et impôts	55'703.90	882'941.47	67'300.00	792'200.00	79'519.32	895'518.13
	Excédent de revenus	827'237.57		724'900.00		815'998.81	
	Totaux	1'024'476.59	1'207'844.12	1'046'300.00	1'111'550.00	1'161'538.78	1'174'808.18
	Excédent de revenus	183'367.53		65'250.00		13'269.40	

Information sur les points de l'ordre du jour

3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 27'000.00 pour l'étude de la 2e phase de la réfection des dessertes agricoles, à couvrir par le fonds d'entretien des chemins

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale l'ouverture d'un crédit de Fr. 27'000.00 pour l'étude de la 2e phase de la réfection des dessertes agricoles. Ce crédit sera couvert par le fonds d'entretien des chemins. En cas d'acceptation de la demande de crédit, les travaux seront réalisés ces prochaines années.

Permis de construire en ligne - Jurac

Le Canton du Jura poursuit sa transition numérique avec JURAC, l'application électronique pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire. La digitalisation doit permettre d'augmenter l'efficacité et l'efficacite des processus, en améliorant les flux d'information entre les nombreux acteurs qui interviennent sur les demandes de permis de construire (requérants, architectes, communes, services cantonaux, Etablissement cantonal d'assurance, etc.). A titre d'exemple, un requérant ou son architecte recevra des notifications permettant de suivre le traitement du dossier ou demandant de fournir des compléments en cas besoin.



Après une première phase d'introduction auprès de sept communes durant le premier semestre 2021, l'application est ouverte à toutes les communes.

A partir du 1^{er} juillet 2021, tous les dossiers de demande de permis de construire – petits et grands – sur le territoire communal doivent être déposés et traités avec l'application JURAC. Celle-ci est à disposition sous la rubrique Environnement / Constructions du Guichet virtuel de l'État sous <https://guichet.jura.ch>. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sous <https://www.jura.ch/jurac>.

Les dossiers déposés jusqu'au 30 juin 2021 ou en cours à cette date continuent d'être traités en dehors de JURAC.

Travaux routiers

Les travaux pour la réalisation d'une nouvelle porte d'entrée « Est » sur la route cantonale RC250 ont débuté le 14 juin et sont prévus jusqu'au 12 septembre 2021. La circulation est réglée par des feux de signalisation.

Des travaux ont également lieu sur la route cantonale, à Develier-Dessus, du 14 juin au 29 octobre 2021. La circulation est aussi gérée par des feux de signalisation.

Bourses d'étude

Bourses communales

Tous les étudiants et apprentis qui souhaitent bénéficier de la bourse communale doivent présenter une demande écrite, accompagnée d'une attestation, au secrétariat communal jusqu'au **30 octobre 2021** (une bourse par formation).

Bourses et prêts d'études cantonaux

Les délais de dépôts des demandes de bourses en matière cantonale sont les suivants pour l'année de formation 2021-2022:

- **31 janvier 2022** pour les formations débutant entre août et novembre 2021;
- **30 avril 2022** pour les formations débutant en janvier ou février 2022 ;
- le dernier jour du stage pour les stages linguistiques ;

Pour plus d'information : www.jura.ch/DFCS/SBP.

Déchetterie communale

Le Conseil communal se permet de rappeler quelques règles concernant l'utilisation de la déchetterie :

- * tout objet recyclable pouvant être contenu dans un sac 110 l n'est pas un déchet encombrant et ne sera pas accepté. Les parties métalliques doivent être enlevées ;
- * la benne à bois doit être utilisée pour de petites quantités. Pour les volumes importants, il faut s'adresser directement à une entreprise agréée pour la collecte de déchets, à savoir :

Gobat Transport & Recyclage SA
Chemin de la Combatte 8
2802 Develier

- * le dépôt de gravats, de pierres ou de terre sur la place de la déchetterie ne peut se faire sans avoir obtenu l'accord du conseiller communal en charge de la déchetterie (Monsieur Marcel Ackermann 079 275 20 22) ou du maire (Monsieur Michel Eggenschwiler 079 505 27 28).



Bâtiment de l'ancienne école - travaux de rénovation

A la suite de l'acceptation du crédit de Fr. 250'000.00 par l'Assemblée communale pour les travaux de rénovation de l'appartement dans le bâtiment de l'ancienne école, la demande de permis de construire va être déposée ces prochains jours. Les travaux pourront ainsi débuter après la période des vacances d'été.

Horaires - vacances d'été

Agenda des manifestations

Tables d'hôtes - Tavolata

Après une interruption en raison de la situation sanitaire, Mesdames Nicole Fähndrich et Mireille Rédersdorff ont décidé de relancer les repas sur le principe des tables d'hôtes Tavolata. Les mardis retenus sont les suivants :

- * 22 juin 2021
- * 20 juillet 2021
- * 17 août 2021
- * 14 septembre 2021
- * 12 octobre 2021
- * 16 novembre 2021
- * 7 décembre 2021

Pour s'inscrire, il suffit de téléphoner au :

078 835 27 79

ou d'envoyer un courriel à l'adresse :
mireille.redersdorff@gmail.com
au moins 48 heures à l'avance.

Assemblée communale ordinaire

Mercredi 30 juin 2021, 20h00, halle de gymnastique de l'école.

En raison des vacances d'été, le bureau communal sera uniquement ouvert le matin, de 11 h 00 à 12 h 00 :

- du lundi 12 juillet au vendredi 23 juillet 2021 et
- du lundi 2 août au vendredi 6 août 2021.

Le bureau communal sera fermé :

- du lundi 26 juillet au vendredi 30 juillet 2021.

Les Autorités communales vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent à toutes et tous un bel été ensoleillé.



Adresse et horaire

Commune de Bourrignon
Rue de l'Eglise 8
2802 Develier

Téléphone : 032 422 15 15

Messagerie : bourrignon@develier.ch

Heures d'ouverture du guichet :

Lundi : 11h00 - 12h00 16h00 - 17h00

Mardi : 11h00 - 14h00

Mercredi : 11h00 - 12h00 16h00 - 17h00

Jeudi : 11h00 - 12h00 16h00 - 19h00

Vendredi et

veilles de fêtes : 11h00 - 12h00 Fermé l'après-midi

